



CARTE D'IDENTITE

Dépôt de dossier sur rendez-vous
uniquement : au 04 67 88 87 00

le à h

Dans tous les cas

- Pré-demande réalisée en ligne sur : <https://www.service-public.fr/>

OU LE DOCUMENT *cerfa*

cerfa N°12100*02 (Vert / majeur) *cerfa* N°12101*02 (orange / mineur)

COMPLÉTÉ EN NOIR, en LETTRES MAJUSCULES et AVEC LES ACCENTS.

- 1 photographie d'identité *conforme (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pliure, (photographe ou Photomaton®)*
- 1 justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom (EDF, téléphone)
si vous êtes majeur et hébergé : attestation d'hébergement + copie CNI de l'hébergeant + facture EDF ou téléphone
- Original de la carte d'identité du parent accompagnant un mineur.
Le cas échéant copie complète du jugement de divorce + autorisation de l'autre parent avec signature légalisée (mairie) + copie carte d'identité.
- Copie du jugement de divorce pour les mineurs de parents divorcés.
copie CNI de l'hébergeant + facture EDF ou téléphone

Selon votre situation

Pour une 1^{er} demande

- Passeport
- Si aucun titre sécurisé : acte de naissance⁽¹⁾ intégral avec mention de moins de 3 mois et justificatif de nationalité le cas échéant.

Pour un renouvellement

- L'ancienne carte d'identité
- Pour les titres périmés de plus de 5 ans 1 Acte de naissance⁽¹⁾ intégral avec mention de - 3 mois

Pour un renouvellement suite à perte ou vol.

- La déclaration de perte ou vol (vol gendarmerie)
- Acte de naissance⁽¹⁾ intégral avec mention de - 3 mois
- Avis d'impôts à défaut attestation assurance maladie ou livret de famille
- 25 € (timbres fiscaux). [des parents]

Présence du titulaire obligatoire

Les dossiers incomplets ne seront pas recueillis

(1) voir au dos

